



ENTRE LE

03 NOV. 2015

ADM. COMMUNALE DE LEGLISE

**DEMANDEUR:**

ADMINISTRATION COMMUNALE DE LEGLISE  
Madame BAAR Aline  
Employée d'administration  
Rue du Chaudfour, 2  
6860 LEGLISE

Liège, le 26 octobre 2015

**RAPPORT D'ANALYSE: E/15 3697**

Laboratoires santé et  
Qualité de la vie

Quai du Barbou, 4  
B - 4020 LIEGE  
Tél. : +32 (0)4 344 79 66  
Fax : +32 (0)4 344 79 95  
www.provincedeliege.be  
N° d'entreprise: 0207.725.104

Directrice: M.-A. de Schaezen  
Responsable Qualité : I. Hubin

**DEMANDE:**

Objet: dosage du nickel et du zinc dans deux échantillons d'eau de distribution.

Date: 21/10/2015.

Référence: D21/10/2015.

**PRELEVEMENT(S):**

2 échantillons prélevés par nos soins sous accréditation le 21/10/2015.

Identification: tableau I.

Réception au laboratoire: 21/10/2015.

**ESSAI(S):**

Dossier traité: du 21/10/2015 au 26/10/2015.

Résultats: tableau II.

Département Qualité

ISERENTANT S.

Directrice du laboratoire

**TABLEAU I: Identification des échantillons prélevés le 21/10/2015.**

REF. LABO	REF. CLIENT	SITE	ENDROIT	DESCRIPTION
01-0	Zone n°1 EBLY LES FOSSES Ecole de Les Fossés, rue des Combattants-compteur	Commune de Léglise	au compteur	eau de distribution limpide, incolore
02-0	Zone n°1 EBLY LES FOSSES Ecole de Les Fossés, rue des Combattants-cuisine	Commune de Léglise	robinet cuisine	eau de distribution limpide, incolore

**TABLEAU II: Résultats.**

01-0: Zone n°1 EBL Y LES FOSSES Ecole de Les Fossés, rue des Combattants-Compteur

PARAMETRES	RESULTATS	UNITES	VALEURS PARAMÉTRIQUES (*)		METHODES
			IMPERATIVES	INDICATIVES	
Nickel total (#)	< 4	µg/l	20	-----	IME-OPA-301/2
Zinc total (#)	367	µg/l	-----	5000	IME-OPA-301/2

Commentaire(s): l'échantillon est conforme (pour les paramètres analysés).

02-0: Zone n°1 EBL Y LES FOSSES Ecole de Les Fossés, rue des Combattants-Cuisine

PARAMETRES	RESULTATS	UNITES	VALEURS PARAMÉTRIQUES (*)		METHODES
			IMPERATIVES	INDICATIVES	
Nickel total (#)	< 4	µg/l	20	-----	IME-OPA-301/2
Zinc total (#)	769	µg/l	-----	5000	IME-OPA-301/2

Commentaire(s): l'échantillon est conforme (pour les paramètres analysés).

(\*) Valeurs maximales admissibles selon Art. D.185 du Code de l'eau – Annexe réglementaire 31.

(\*\*) Les résultats doivent être acceptables pour le consommateur, être comparés aux précédents et ne subir aucun changement anormal dans le temps.

(\*\*\*) Valeurs maximales admissibles selon Arrêté Ministériel accordant dérogation aux dispositions relatives à la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine distribuée dans certaines parties de votre commune

(#) : Essai accrédité

**REMARQUES:**

Ce rapport ne concerne que les objets soumis aux essais.

Le présent document ne peut être reproduit, sinon en entier, sans accord du laboratoire.

Les incertitudes de mesures pour les méthodes quantitatives (pour les paramètres accrédités), les procédures d'essais et le rapport de prélèvement le cas échéant sont disponibles sur simple demande. Les incertitudes de mesures non disponibles pour les méthodes qualitatives de microbiologie ont été estimées par l'analyse des facteurs de risques.

Sauf demande écrite du client, les échantillons seront éliminés :

- immédiatement pour les échantillons soumis à l'analyse microbiologique
- 10 jours ouvrables après l'envoi du rapport pour les échantillons soumis aux autres analyses.

Dans le cas d'analyse d'eau de piscine, un tableau récapitulatif des résultats se trouve en annexe du présent rapport.